RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du - 7 DEC. 2022

Modifiant l'arrêté du 13 septembre 2022, fixant la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts au titre de l'année 2022

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse,

Vu l'arrêté du 13 septembre 2022 fixant la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts au titre de l'année 2022 ;

Arrête :

Article 1

L'article 1 de l'arrêté du 13 septembre 2022 susvisé est modifié comme suit :

Sont adjoints au jury en qualité de membres examinateurs :

- Madame BOUNAB Sara, directrice des services, STEMO Pierrefitte,

- Madame DESSIS Pauline, Chef de section des affaires juridiques et du règlement des litiges (S2), Bureau de la législation et des affaires juridiques (K1), Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE), Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, Ministère de la Justice.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

- 7 DEC. 2022

Pour la Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et par délégation
Pour la Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
L'adjointe au chef du bureau du recrutement
et de la formation

Cécile FOLEA